



Travaux à la mairie p. 4

Sommaire

Conseil Municipales Jeunes.....	2
Budget 2026.....	2
De nouveaux médecins.....	2
Tangram.....	3
Repas des aînés.....	3
Renouvellement du CCAS.....	3
Des travaux à la mairie.....	4
Indemnités des élus, qu'en est-il ?.....	4
Théâtre d'improvisation.....	5
La Gastronomie en fête.....	5
Personnes vulnérables.....	5
Bon voisinage et de civisme.....	6
Journée de ramassage de déchets.....	6
Agenda des sorties.....	7
Le festival musical.....	8



Festival de musiques p. 8

Nouveaux médecins p. 2

MERCI !

Les résultats des élections des 15 et 22 mars ont confirmé la liste Continuons Ensemble pour gérer notre commune. C'est pour nous, élus, un socle de confiance et de légitimité, et plus encore de responsabilité.

Je tenais avant toute chose à remercier l'ensemble des habitants de Terres de Bord qui se sont massivement déplacés pour voter, bien au-delà du taux de la participation nationale, démontrant ainsi leur intérêt pour notre village et faisant ainsi vivre la démocratie dans notre commune.

Je tiens également à remercier l'ensemble de mes collègues élus qui, par leur vote le 28 mars dernier, viennent de me témoigner toute leur confiance, en m'élisant pour la 2ème fois en qualité de Maire.

Nous mesurons l'importance et la responsabilité qui nous incombe pour l'avenir de notre village pour ce nouveau mandat.

Vous le verrez dans ce bulletin, nous respectons nos engagements et nous sommes déjà au travail pour mettre en œuvre notre programme, à commencer par l'arrivée de médecins en novembre.

Merci encore à toutes et à tous pour votre soutien. Nous répondrons au quotidien, aux attentes des habitants, et mettrons notre énergie et toute notre détermination pour mener à bien les projets indispensables aux besoins de chacun, suivant notre orientation première et notre unique objectif, « l'intérêt général », poursuivant ainsi les actions déjà entreprises.

A l'image de notre précédent mandat, vous pouvez compter sur notre entier engagement, avec toute l'équipe, pour porter une municipalité qui sera au service de tous.

Notre Village, c'est notre avenir, et nous continuerons à faire de Terres de Bord, une commune où il fait bon vivre !!!

Votre maire,
Patrice PHILIPPE



Conseil Municipal des Jeunes

Tu veux proposer des activités dans ta commune.
Tu as des projets pour les gens de ta commune.
Tu veux représenter les jeunes de ta commune et être leur porte-parole.

Si tu veux faire bouger les choses, rejoins le Conseil Municipal des Jeunes de Terres de Bord.

Inscris toi en mairie au 02 32 50 63 19 ou par mail à mairie@terresdebord.fr



De nouveaux médecins à Terres de Bord dès novembre



Bonne nouvelle pour la commune et l'ensemble du territoire : **des consultations de médecine générale reprendront dès novembre à Terres de Bord**, dans le cabinet médical où exerçait le Dr N'Djem Nadi près de l'école et de la salle des fêtes de Montaure.

Un interne de 4^e année de médecine générale, encadré par un médecin maître de stage, consultera trois jours par semaine. A ses côtés, plusieurs médecins seniors de Louviers et de Val de Reuil interviendront également ces 3 mêmes jours à tour de rôle, dans un second bureau du cabinet.

Concrètement, **deux médecins seront présents trois jours par semaine** à Terres de Bord : le médecin junior pourra accueillir de nouveaux patients, tandis que les médecins seniors suivront principalement leur patientèle du plateau.

L'objectif de ce dispositif, fruit du travail mené avec les communes voisines et les acteurs de santé du territoire, est d'encourager l'installation durable du médecin junior à l'issue de sa dernière année de formation. À défaut, le dispositif sera reconduit avec un nouvel interne, afin de garantir une continuité de l'offre de soins.

Les modalités pratiques vous seront communiquées le moment venu.

La municipalité se mobilise pleinement pour accueillir ces médecins dans les meilleures conditions, entre autres remeubler le cabinet médical, et prévoir toutes les installations et abonnements nécessaires.

Ce dispositif viendra renforcer l'offre médicale du territoire, en complément du Dr Damamme qui consulte sur La Haye Malherbe : **garantir un accès aux soins de proximité est essentiel pour tous.**



Budget 2026

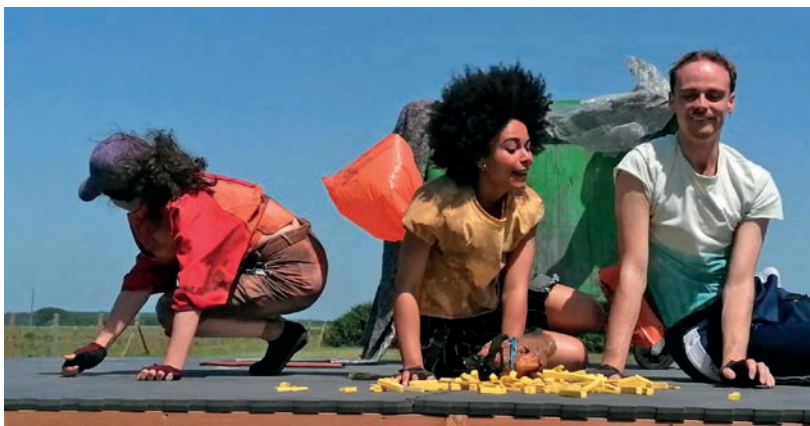
Le conseil municipal du 27 avril a voté le budget pour l'année 2026 (16 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre). Il se caractérise par un budget de fonctionnement de **1 193 558,91 €** et un budget d'investissement de **331 741,65 €**.

Quelques montants prévus en investissement :

- **5 110,68 €** pour des travaux de réparation de la toiture de l'église Notre Dame.
- **5 100,00 €** pour le changement des fenêtres de l'étage du salon de coiffure.
- **8 145,00 €** pour des réparations et l'entretien de la salle des fêtes Robert Guerre à Montaure.
- **50 000,00 €** pour rénover l'ancienne salle de classe de Tostes utilisée par les associations. (changement des fenêtres, électricité, isolation, etc..)
- **40 000,00 €** pour rénover et rééquiper les cabinets médicaux qui sont vides actuellement. (mise en peinture, achat de matériel médical, achat de mobilier, etc..)
- **1 500,00 €** achat de mobilier pour l'école.
- **50 000,00 €** travaux mairie, mise en conformité PMR, création de bureaux et rénovation. (voir article)



Tangram



Un bel après-midi, certes chaud, que nous avons passé en compagnie de la « Renarde » et de ses acolytes anthropomorphes blairielle, corbeau et ours. Spectacle de très bonne qualité que nous a proposé l'équipe du Tangram d'Evreux qui sous couvert d'une approche imagée et ironique nous alerte sur les dangers de

notre société, comme l'intolérance ou la pollution.

Une discussion avec les acteurs a prolongé ce moment de culture, avec un retour sur les ateliers qui ont eu lieu à l'école en compagnie des comédiens !! Nous attendons notre prochain rendez-vous Tangram avec impatience !!



Repas des aînés



Ce 28 avril, avait lieu le repas annuel des aînés organisé par la commune, et animé par la chanteuse Sophie Gouby. Musique, chansons reprises en cœur, invitation à rejoindre la piste de danse ont égayé ce repas, préparé par la régie des 2 Airelles.

Les doyens de l'assemblée, Denise Bouvet et Jean Rose, ont également été mis à l'honneur.

La bonne humeur était au rendez-vous de cette agréable journée, et la présence des élus du Conseil Municipal des Jeunes fut très appréciée.



Renouvellement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune a un nouveau conseil d'administration. Il est composé pour les élus de Patrice Philippe, Catherine Aubin, Marianne Jacques, Stéphane Rousé, et Martial Moreau (élu de l'opposition), et pour les habitants de Sandrine Jeannot, Monique Hauduc, Emilie Vasseur, et Gérard Désormeaux.

Le conseil d'administration s'est déjà réuni, et poursuit le suivi des dossiers dans la continuité du travail du précédent conseil d'administration.

Le Centre Communal d'Action Sociale a pour mission d'informer et d'accompagner les personnes vers les différents dispositifs sociaux, et les solutions existantes d'aides humaines à domicile. Il peut également dispenser lui-même une aide adaptée, notamment financière, si la situation qui lui est adressée l'exige.

Pour solliciter l'intervention du CCAS de Terres de Bord, vous pouvez vous rendre en mairie, ou appeler le secrétariat au 02 32 50 63 19 aux horaires d'ouverture. Un formulaire sera rempli avec vos coordonnées et le motif de votre demande. Vous serez ensuite recontacté par un membre du CCAS, qui prendra si besoin rendez-vous avec vous pour étudier plus en détail votre situation, et vous demander les informations et documents complémentaires nécessaires.

Nous vous rappelons que tous les renseignements fournis aux membres du CCAS restent confidentiels, et que seules les données strictement nécessaires peuvent être partagées avec des professionnels sociaux et médico-sociaux, avec l'accord de la personne concernée.



Des travaux à la mairie



L'aménagement du parvis et l'accès facilité pour les Personnes à Mobilité réduite (PMR) sera complété par la pose d'un garde-corps sur la rampe d'accès. Il nous faut aussi poursuivre et aménager l'intérieur.



Nous prévoyons donc la création de 2 bureaux à la place de l'actuelle salle des mariages peu utilisée. L'accueil, et ces deux bureaux seront accessibles aux personnes en fauteuil roulant, tous les habitants pourront donc accéder à l'ensemble des services.

Ces travaux seront aussi l'occasion d'améliorer les conditions de travail de notre personnel qui évolue dans des locaux malsains (voir photos), humides, avec de nombreuses moisissures. Les murs et les sols seront assainis, isolés pour préserver la santé de nos secrétaires et économiser l'énergie.



Enfin, la salle du conseil municipal sera elle aussi rénovée légèrement et accueillera toutes les cérémonies et les réunions, là aussi avec un accès P.M.R.

En agissant ainsi nous optimisons l'usage de nos locaux pour l'avenir.

Vos élus et leurs délégations

Le maire, les adjoints et chaque élu de la majorité a une ou plusieurs délégations.

N'hésitez pas à les contacter si vous avez des questions.

Patrice Philippe, maire

Délégations Personnel et patrimoine bâti

Marie-josée Duë, 1^{ère} adjointe

Délégation Education

Stephane Rouse, 2^e adjoint

Délégations action sociale et santé

Catherine Aubin, 3^e adjointe

Délégations vivre ensemble et séniors

Jérome Jeannot, 4^e adjoint

Délégations Travaux et grands projets

Marianne Jacques, 5^e adjointe

Délégation vie associative

Christophe Biloé, conseiller délégué

Délégations Urbanisme et aménagements routiers

Lucie Boulier, conseillère déléguée

Délégations patrimoine naturel et communication

Lionel Colibert, conseiller délégué

Délégation Culture

Maria Le Bihan, conseillère déléguée

Délégation sécurité

Patrice Hauduc, conseiller délégué

Délégation transition, service technique

Alexandra Lelong, conseillère déléguée

Délégation enfance et jeunesse

Valery Drouet, conseiller délégué

Délégation fêtes et cérémonie

Caritas Ndabashinze, conseillère déléguée

Délégation budget

Olivier Morel, conseiller délégué

Délégation commerce, artisanat



Indemnités des élus, qu'en est-il ?

Comme indiqué dans le programme, les indemnités des élus sont restées sur la même ligne que le précédent mandat.

Le maire touche une indemnité mensuelle de 721,09 euros et chaque adjoint ou conseiller une indemnité mensuelle égale pour tous de 103,05 euros. Le montant total annuel est de 30 000 € au lieu de 80 000 autorisés.

Comme expliqué dans notre programme, cela permet de faire **une économie globale de 300 000 euros sur toute la durée du mandat**, somme non négligeable qui permet d'investir dans d'autres projets et qui a participé à l'assainissement des finances de la commune dès le premier mandat.

Un choix commun qui prouve que l'équipe municipale continue à privilégier la commune et non les intérêts financiers personnels.



Théâtre d'improvisation



Toutes les générations étaient représentées et le public a largement apprécié, ponctuant cet événement d'une longue période d'applaudissements. On a même pu croiser quelques ligues d'improvisation qui se sont mêlées joyeusement au spectacle.

Rendez-vous le 13 juin en salle des fêtes de Tostes pour le spectacle de fin d'année !!

C'est dans une salle des fêtes de Montaure pleine que s'est illustrée la troupe de Théâtre Music'Arts, section adultes et adolescents. Le mercredi 8 avril à 19 heures, Mickaël Justiniano – professeur de théâtre de l'association – lançait cette soirée basée sur le théâtre d'improvisation.

Ainsi, **des petits groupes d'acteurs se levaient spontanément pour nous interpréter des mini-scènes** aussi drôles qu'improbables.



Registre des personnes vulnérables

Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre des personnes vulnérables de la commune : personne en perte d'autonomie ou atteinte de maladie chronique par exemple, ou les personnes isolées.

Cette inscription est volontaire et facultative et les données collectées (identité, âge, adresse, coordonnées téléphoniques, personne à prévenir en cas d'urgence, etc.) sont confidentielles, dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données.

Un voisin ou parent proche peut également solliciter l'inscription de la personne, avec son accord.

Les élus et membres du CCAS de la commune ont une attention particulière pour les personnes inscrites au registre : prise de nouvelles régulière, intervention ciblée en cas d'évènement tel que canicule, confinement, catastrophe naturelle, etc...

L'inscription se fait en complétant le formulaire ci-joint à retourner en mairie ou par mail à mairie@terresdebord.fr, ou en contactant la mairie au : 02 32 50 63 19.

La Gastronomie en fête



Qui se déroulera le dimanche 27 septembre dans le Parc du Prieuré.

Vous n'y croiserez pas moins d'une vingtaine d'exposants et producteurs locaux

Venez partager les produits de qualité dans un superbe parc ponctuée d'une animation musicale le temps du déjeuner avec tables et tonnelles dans ce le parc offrant un cadre champêtre de grande qualité



Rappel des règles bon voisinage et de civisme

Avec l'arrivée des beaux jours, profitons au mieux de nos extérieurs et pour cela, quelques règles simples de civisme à se remémorer :

NUISANCES SONORES ET BRUIT DE VOISINAGE



La qualité de l'environnement sonore joue un rôle essentiel dans la qualité du cadre de vie.

Un bruit, dès lors qu'il se répète de façon régulière avec une durée et/ou un volume excessif, peut être considéré comme une nuisance sonore et constitue alors un trouble de voisinage pouvant être sanctionné sous certaines conditions.

Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisées à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les

tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc., susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectuées, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30h ;
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 18h ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

ENTRETIEN DES ABORDS DE PROPRIÉTÉ

Dans un objectif de protéger la population d'oiseaux et leur nidification, **la LPO recommande d'éviter de tailler les haies entre fin mars et fin juillet** (les oiseaux pourront profiter de leur nid en toute tranquillité).

Toutefois, cette recommandation n'exempte pas les habitants de leur obligation légale de maintenir son trottoir, son fossé et/ou son caniveau en bon état de propreté, sur toute sa largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété, conformément à l'arrêté municipal N°43/2018 du 26 juillet 2018.

Le nettoyage concerne le balayage ainsi que le désherbage et le démoussage des trottoirs.



INTERDICTION DE BRULAGE A L'AIR LIBRE

En France, **le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit** depuis le 18 novembre 2011 (par circulaire interministérielle). Cette pratique est passible d'une amende de 750€.

Les papiers, plastiques, végétaux, herbes, résidus de taille etc. doivent être déposés en déchetterie. L'agglomération Seine-Eure en compte 8 sur son territoire, toutes accessibles gratuitement aux particuliers, sur présentation de la carte d'accès (démarche en ligne à partir de notre site).

DEJECTIONS CANINES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Tout propriétaire de chien soucieux de respect et de propreté doit avoir le réflexe de ramasser les déjections de son animal. Ce geste ne devrait pas être motivé par la peur d'une amende, mais par simple civisme.

Consultez l'intégralité des arrêtés sur le site internet de la commune : <https://terresdebord.fr/la-mairie/vie-municipale/arretes/>

Journée de ramassage de déchets

Préserver la nature est un engagement constant pour nos équipes depuis plusieurs années.

Pour ce premier rendez-vous de 2026, nous avons passé la journée du 9 avril sous le soleil, en bonne compagnie



Coté chiffres, nous avons récupéré en bord de route et de forêt :

- Déchets « Tout venant » : 98 kg
- Déchets recyclables : 19,5 kg
- Verre : 55,7 kg
- Pneus : environ 10 kg
- Bois : environ 20 kg
- Canettes alu à déposer au centre de recyclage « Revival Louviers » pour environ 15 kg

Au total ce sont près de **220 kg collectés et triés**, dont plus de la moitié est retourné dans les filières de tri.





Agenda des sorties



JUIN

Vendredi 12 juin à 19 heures Spectacle de musique

par les musiciens de l'association Music'Arts à la salle des fêtes de Tostes.

Samedi 13 juin à 19 heures Spectacle de théâtre

par les artistes de l'association Music'Arts à la salle des fêtes de Tostes..

Mardi 14 juillet Terres de Bord à Vélo

salle des fêtes St Anne, Tostes. Puces vélo, balades, atelier remise en selle. Organisé par la mairie

Samedi 22 & dimanche 23 août Fêtes de la libération

festival de musique, camp Viking, foire à tout au Prieuré et au terrain communal de Montauré, organisé par Terres de Fêtes et la commune.

JUIN

Dimanche 27 septembre fête de la gastronomie

au Prieuré organisée par Terres de Fêtes.

Infos pratiques

ASTREINTE

Nous rappelons le numéro d'astreinte à joindre en cas de grande urgence et en dehors des heures d'ouverture de la mairie :

06 13 63 04 69

Un élu vous répondra ou vous rappellera le plus vite possible. Si vous laissez un message à ce numéro, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées.

PERMANENCES LE SAMEDI MATIN

La mairie de Terres de Bord est ouverte le samedi matin de 10h00 à midi. Ce sont des élus qui vous y accueillent chaque samedi

L'opposition s'exprime

Mesdames, Messieurs,

Le budget communal est un acte fondateur : il traduit des choix politiques et engage les finances de l'année à venir. Si nous concevons que tout arbitrage est par nature discutable, certaines décisions nous ont surpris et ont suscité notre désaccord.

La majorité a ainsi choisi de transformer l'actuelle salle des mariages, lieu symbolique de la vie républicaine et communale, en bureaux administratifs. Désormais, les unions seront célébrées dans la salle du conseil : une ancienne salle de classe dépourvue de cachet, marquée par un poteau central et la proximité immédiate de sanitaires. On peut légitimement espérer un cadre plus prestigieux pour l'un des moments les plus marquants d'une vie.

Si nous ne contestons pas l'urgence de rénover la mairie (sols dégradés, moisissures), nous regrettons l'absence de concertation. Le coût de l'opération, s'élevant environ à 55 000 € HT, aurait mérité un véritable débat démocratique en amont pour explorer des alternatives.

Nous tenons à remercier les électeurs qui nous ont accordé leur confiance aux dernières élections municipales. Notre village demeure fracturé (46 % contre 54 %), deux blocs qui peinent à dialoguer depuis 2020. Votre soutien nous honore et nous donne la force de défendre votre cadre de vie. Tout en respectant le verdict des urnes et le groupe majoritaire, notre groupe continuera d'exiger des échanges républicains sincères et constructifs.

Les élus de la minorité

Recours en annulation

Le tribunal administratif de Rouen a été saisi pour annuler l'élection du 22 mars.

Deux recours en annulation de l'élection du 22 mars ont été déposés auprès du tribunal administratif de Rouen. **Le tribunal a rendu sa décision le 2 juin en rejetant tous les arguments** des requérants et en confirmant le résultat de l'élection.

Une requête en appel peut encore être déposée jusqu'au 2 juillet auprès du conseil d'état.

En saisissant le tribunal administratif, l'opposition se place délibérément en contradiction frontale au lieu de rester dans une démarche constructive, responsable et respectueuse.

Comme pour le précédent mandat, le ton est donné, nous le regrettons...





Le festival Musical de Terres de Bord

Organisé par Terres de Fêtes et en partenariat avec la mairie, le festival est de retour les **22 & 23 août 2026** sur la prairie jouxtant la salle Robert Guerre à Montaure

Il sera accompagné non loin dans le parc du Prieuré par le Village viking organisé par la commune (voir avec Christophe)

Nous vous y attendons nombreux !

Concerts de groupes créateurs régionaux gratuits sous chapiteau

La programmation des groupes 2026 est la suivante :

Samedi après-midi :

- FLYING BLANKET MYSTERY, se caractérise par un punk garage sur- vitaminé
- DNVR, un style unique alliant soul, jazz et groove vintage
- SHIFUMI ORKESTAR, interprète musiques tziganes et klezmer inspirées d'Europe de l'Est, avec rythmes festifs
- LA FANFARONNE DE GRABUGGE entre chaque groupe, Fanfare festive, colorée et théâtralisée

Dimanche après-midi :

- GAME OF SOUNDS, reprises pop rock
- NORKITO, concert pour enfants, « un crapaud presque charmant »



Restauration sur place avec des produits de producteurs locaux (sauces et merguez de la Ferme des Houettes, frite Vauquelin, ...) et de nombreuses animations, foire à tout, jeux pour enfants...

Archisèche

L'association l'Archisèche sera présente au festival avec **ses toilettes sèches et urinoirs originaux et colorés**. Une curiosité soulignée lors du Festival de 2025.



Organisé par l'Association
Terres de Fêtes
terres.de.fetes@free.fr
06 11 78 70 85
f Terres De Fêtes